

Oignons.—Le tableau 38 présente les ensemencements d'oignons et la production pour le commerce, en chacune des années 1921 à 1924, selon l'estimation faite par la Division Fruitière du ministère de l'Agriculture.

38.—Culture et production des oignons dont on fait commerce au Canada, 1921-1924.

| Provinces. | 1921. | | 1922. | | 1923. | | 1924. | |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | acres. | tonnes. | acres. | tonnes. | acres. | tonnes. | acres. | tonnes. |
| Québec..... | 750 | 5,250 | 750 | 6,000 | 600 | 3,000 | 650 | 2,925 |
| Ontario..... | 1,375 | 9,675 | 1,807 | 16,763 | 1,807 | 9,250 | 1,987 | 23,844 |
| Colombie Britannique..... | 720 | 5,075 | 1,078 | 8,674 | 948 | 8,500 | 810 | 4,050 |
| Total..... | 2,845 | 19,950 | 3,635 | 30,887 | 3,355 | 21,350 | 3,447 | 30,819 |

8.—Main-d'œuvre agricole et ses salaires.

Salaires et gages des ouvriers agricoles.—Les salaires et gages de la main-d'œuvre agricole n'ont guère subi de changements en 1924. Pour l'ensemble de la Puissance, la salaire mensuel des ouvriers agricoles, durant les mois d'été de 1924, s'est élevé pour les hommes à \$40, comme en 1923, et pour les femmes à \$23, au lieu de \$22 en 1923. En outre, la nourriture et le logement qui leur ont été procurés représentaient pour les hommes un salaire supplémentaire de \$22, au lieu de \$21 en 1923 et pour les femmes, de \$19 au lieu de \$17 en 1923. Les serviteurs engagés à l'année ont coûté, tant en argent qu'en nourriture et logement, \$636 pour les hommes, au lieu de \$611 et \$461, pour les femmes, au lieu de \$422. On évalue la nourriture des hommes à \$256 (\$239 en 1923) et celle des femmes à \$217 (\$191 en 1923). Par provinces, la moyenne des salaires mensuels pour les deux sexes, y compris la pension, durant la saison d'été, s'établit ainsi qu'il suit, en 1924, les chiffres de 1923 étant placés entre parenthèses:—Ile du Prince-Edouard \$43; \$28 (\$43; \$28); Nouvelle-Ecosse \$55; \$30 (\$56; \$32); Nouveau-Brunswick \$53; \$31 (\$59; \$32); Québec \$56; \$31 (\$59; \$32); Ontario, \$57; \$38 (\$59; \$39); Manitoba \$59; \$40 (\$62; \$42); Saskatchewan \$66; \$44 (\$65; \$44); Alberta \$66; \$45 (\$70; \$48); Colombie Britannique \$75; \$50 (\$76; \$53).

Le tableau 39 nous donne le chiffre de la rémunération des ouvriers temporaires et des domestiques de ferme en les années 1914, 1920-1924, avec distinction entre les salaires et gages d'une part et la valeur de la pension, de l'autre.